

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

**Décision n° NUN-12-001 du 20 février 2012 portant délégation de signature  
du responsable de l'unité études au responsable technique de l'unité études**

NOR : TRAT1206527S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le responsable de l'unité études,  
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;  
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;  
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;  
Vu la délégation de pouvoirs n° 2011-31 consentie le 1<sup>er</sup> juillet 2011 au directeur du département MRF par le président-directeur général de la RATP ;  
Vu la délégation de pouvoirs (note de département n° 12-009) consentie le 1<sup>er</sup> janvier 2012 au responsable de l'unité études par le directeur du département MRF,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

De donner délégation à M. Yvon Noël, responsable technique de l'unité études, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris pour les besoins de l'activité de ladite unité : les actes relatifs aux attributions qui lui ont été consenties aux termes de la disposition n° 1 (application du droit du travail et gestion des ressources humaines), de la disposition n° 2 (sécurité des voyageurs, des agents et des tiers) et de celle n° 3 (dispositions générales) de sa délégation de pouvoirs du 1<sup>er</sup> janvier 2012 (note de département n° 12-009) susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yvon Noël, responsable technique de l'unité études, de donner délégation à : M. Michel Andurand, responsable de l'entité contrôle audits qualité de l'unité études, ou à M. Jean Luc Cohuau, responsable de l'entité études électriques de l'unité études, ou à M. Jean Luc Francoual, responsable de l'entité études mécaniques de l'unité études, à l'effet de signer, en son nom, tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 20 février 2012.

*Le responsable de l'unité études,*  
P. MINIOU